

Editorial

Aux actes citoyens !

Avoir froid chez soi, c'est être en inconfort thermique et ne pas «satisfaire ses besoins élémentaires de fourniture d'énergie, en raison de ressources et de conditions d'habitat inadaptées». Alors, le logis n'est plus le lieu du réconfort mais celui du malaise permanent et de l'exclusion.

Est-il supportable que plus de 10% des Français souffrent d'une telle précarité énergétique? Leur nombre croît de jour en jour car la pauvreté et les prix de l'énergie augmentent. Combien seront-ils en 2020 alors que l'objectif du Grenelle est d'éradiquer ce mal avant cette date?

Au rythme actuel des réhabilitations, nous ne serions qu'un tiers des 700 000 logements à réhabiliter par an et cela ne permettrait même pas de ralentir la croissance du nombre des exclus.

Il s'agit donc de changer d'échelle dans les réalisations.

En ces temps de campagne présidentielle, il est nécessaire de signifier avec force que la nouvelle politique énergétique exige la reprise en main de l'énergie au niveau local, afin de rénover vite, bien et massivement le patrimoine immobilier.

Décentraliser la gestion de l'énergie doit permettre d'atteindre l'efficacité nécessaire en mobilisant les territoires autour d'objectifs fixés localement. La région de Montdidier (80) en montre un exemple éloquent. De même, des financements innovants, comme la contribution énergie-climat et des mesures de solidarité proposées par la Fondation Abbé Pierre, seraient de nature à rendre l'énergie solidaire sur les territoires en protégeant les ménages les plus fragiles.

Enfin, une conception nouvelle de l'énergie (sobriété, efficacité, énergies renouvelables) prend à revers les modes de pensée actuels. Ce ne sera possible, en quelques années, que grâce à l'effort exceptionnel de formation, non seulement des professionnels, mais aussi de tous les acteurs de l'énergie, dont évidemment l'ensemble de la population.

Soyons conscients que la période actuelle connaît une guerre mondiale menée contre les sociétés humaines par les tenants d'une civilisation du «toujours plus», vouée aux gaspillages et à la surexploitation de la nature et des hommes par une minorité. Il est temps de mener le combat du développement durable. Notre pays en sortira grand grâce à une pensée nouvelle, mise en œuvre de façon solidaire, dans des territoires confiants en leur avenir.

Didier Lenoir, CLER

Pour être raisonnables... soyons ambitieux!

Pour les acteurs impliqués sur le terrain dans la lutte contre la précarité énergétique et ceux engagés dans le champs des idées et des avancées politiques (qui sont souvent les mêmes!), les élections présidentielles à venir constituent un temps fort de prospective, de revendications et de propositions; de mise en perspective des avancées récentes et des besoins pour lesquels les réponses sont encore faibles ou inexistantes.

2010 a été l'année de la reconnaissance de la problématique au niveau législatif et plus généralement dans la sphère politique et médiatique. 2011 a vu la mise en place des premières actions «de masse» pour l'amélioration énergétique des logements de certaines catégories de familles modestes (les propriétaires occupants), mais les outils nécessaires, si l'on veut proposer des solutions à tous les ménages, doivent encore être largement développés pour devenir pluriels, complémentaires, adaptables. 2012 promet des avancées notables dans la connaissance de l'ampleur du «phénomène précarité énergétique», avec la construction d'indicateurs et de savoirs nouveaux *via* l'Observatoire National qui commencera à travailler : combien de millions de précaires énergétiques? Combien de ménages vulnérables? Et demain? D'ores et déjà, l'approche des élections présidentielles est l'occasion de réaffirmer avec force la nécessité de mettre en place, rapidement, un plan national de lutte contre la précarité énergétique, qui fait toujours défaut.

Un tel plan, pour être efficace et s'articuler de manière intelligente avec les défis majeurs qui nous attendent, doit intégrer à la base même de sa réflexion la complexité des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Les mesures requises pour lutter contre la précarité énergétique sont indissociables des grands changements de cap que nous allons impérativement devoir opérer : il est illusoire de vouloir traiter la question de l'accès à l'énergie pour tous sans repenser complètement le rapport que notre société tout entière entretient avec l'énergie. C'est pourquoi les réflexions menées en amont pour dessiner un plan d'action contre la précarité énergétique doivent intégrer les niveaux «micro» (le ménage), «méso» (le quartier ou la collectivité) et «macro» (la nation). Elles doivent aussi prendre en compte des temporalités multiples : du court terme pour traiter massivement les urgences sociales au long terme pour proposer des solutions pérennes.

Inversement, les mesures prises en France pour lutter contre le changement climatique devraient systématiquement intégrer la précarité énergétique dans leur réflexion, sous peine de creuser encore une fracture environnementale déjà sensible. C'est l'exercice auquel se sont livrés les rédacteurs des 4 premiers articles de ce Focus : articuler des propositions qui parlent de prix et de droit à l'énergie pour tous, de rénovation massive du parc de logements français, mais aussi de restructuration d'un système énergétique qui promet d'exclure de plus en plus, si ses fondements mêmes ne sont pas pensés pour limiter le choc que la crise énergétique qui s'annonce fera subir à tous, et d'abord aux plus vulnérables.

À l'instar du bâtiment à énergie positive, un territoire à énergie positive est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales.

Autonomie et bonne gouvernance de l'hétéronomie énergétiques*

Un territoire à énergie positive n'est pas un territoire «à somme nulle», mais un territoire qui recherche l'autonomie énergétique. L'autonomie se caractérise par l'état d'un individu ou d'une communauté qui s'affranchit des lois venues de l'extérieur: marchés des matières premières agricoles, marchés financiers, marchés des énergies fossiles, systèmes énergétiques centralisés hors du contrôle des territoires... Jacky Aignel, vice-Président de la communauté de communes du Mené (22) en charge des énergies, le résume très bien: «il faut que les gens comprennent la démarche

territoriale que l'on veut instituer dans notre territoire. Nous sommes tous des consommateurs, mais aussi nous avons besoin d'être des acteurs, des acteurs de notre propre vie et des acteurs de notre propre développement».

L'objectif de territoire à énergie positive est propre aux territoires ruraux: les aires urbaines n'ont pas la possibilité à court terme (voire tout court) de produire localement à hauteur de leur consommation d'énergie. Une démarche volontaire des collectivités et acteurs urbains sur ces questions d'approvisionnement énergétique (et indissociablement, de son coût !) passera à terme par l'établissement de liens privilégiés avec les territoires ruraux sur le modèle des circuits courts dans l'agriculture (coopératives, AMAP, paniers...). L'enjeu consiste alors en une

bonne gouvernance de l'hétéronomie énergétique.

Les apports en faveur de la prévention de la précarité énergétique

La mise en œuvre d'une politique locale de l'énergie apporte des pistes pour la prévention de la précarité énergétique, en particulier à travers la réappropriation par l'ensemble des citoyens, élus, acteurs économiques locaux des questions d'énergie. Le cas de la politique menée par la Ville de Montdidier est riche d'enseignements. La ville ayant fait le constat que les bâtiments du territoire sont des passoires énergétiques et que les revenus des habitants sont bas, elle s'est posé la question de l'accompagnement de ses habitants pour leur permettre de

rester vivre là. Elle a trouvé une partie de la réponse dans sa régie municipale de distribution et de production d'énergies, et en particulier son parc éolien public inauguré en 2008. Les bénéfices générés par la production éolienne sont estimés à environ 120 000€ les cinq premières années, puis 400 000€ les dix suivantes, répartis en trois tiers, dont un bénéficiant à la commune pour sa politique de réhabilitation des écoles et logements locatifs sociaux et un autre pour financer des chèques «énergie» aux habitants. Si les chèques sont modestes, un accord avec les distributeurs locaux (lampes basse consommation, économiseurs d'eau) et un travail pérenne de pédagogie à travers le bulletin municipal démultiplient les résultats. Une aide de 40%, dont 20% de la ville, est proposée pour l'achat d'un vélo électrique. Par la suite, l'acquisition d'appareils électroménagers performants,

voire de véhicules électriques, sera aussi aidée.

Montdidier couvre 50% de la consommation d'électricité de son territoire avec ses quatre éoliennes. Aujourd'hui, les habitants sollicitent la maire: «pourquoi ne passe-t-on pas à 8 éoliennes pour arriver à 100%?». Ce souhait sera exhaussé: Montdidier vise l'autonomie énergétique globale de son territoire en 2030.

Comment éviter que les «vulnérables» ne viennent grossir le rang des précaires?

Fuel, gaz, électricité: tous les signaux alertent sur le caractère inéluctable de la hausse des coûts réels de l'énergie. Dans ces conditions, il est illusoire de penser que les prix pourront être maintenus sous perfusion à des niveaux durablement bas. En plus de chercher à lutter contre la précarité énergétique, il faut s'assurer

que les publics vulnérables ne viendront pas grossir trop nombreux les rangs des précaires...

Popularisée par le mouvement des «villes en transition», la notion de résilience énergétique des territoires apporte un éclairage fondamental: la résilience se définit comme la capacité à absorber un choc extérieur sans rompre. Une démarche d'autonomie et de bonne gouvernance de l'hétéronomie énergétiques, basée sur la maîtrise des consommations d'énergie et l'exploitation des sources d'énergies renouvelables, est le principal moyen d'augmenter cette résilience (rénovation des bâtiments, réinvention d'un urbanisme des «intenses proximités», création de valeur et d'emplois locaux, garantie d'une stabilité des prix de l'énergie...).

Yannick Régner, CLER



Parc éolien public de la ville de Montdidier

Rénover le parc de bâtiments anciens: comment relever le défi ?

Nous devons aujourd'hui relever deux défis majeurs: s'adapter vite à la pénurie énergétique consécutive au passage du pic de Hubbert (en 2009) annonçant la baisse inexorable de l'offre énergétique mondiale de pétrole, synonyme d'une hausse brutale des prix de l'énergie; inverser avant 2015 la courbe de concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère afin d'éviter les risques d'un emballement du climat, ce qui suppose de limiter à 2°C l'augmentation de la température terrestre. Dans les deux cas, il faut réduire les consommations d'énergie, notamment celles du bâtiment (43% de l'énergie finale et 25% des émissions de GES).

Des réglementations ambitieuses encadrent désormais la construction neuve, mais celle-ci accroît le parc ancien et ne s'y substitue pas, comme on l'entend souvent dire (300 000 logements livrés/an, contre 30 000 démolitions). Conclusion: seul un grand programme de rénovation, à démarrer urgemment, permettra de réduire la consommation du secteur.

Le parc de logements d'avant 1975 (donc non isolés) comprend 53% de maisons individuelles et 19% de bâtiments de moins de 10 logements. Mais en intégrant les consommations spécifiques de chaque typologie, il apparaît que plus des deux tiers de la consommation de chauffage, donc aussi du gisement d'économie, se situe dans les maisons individuelles. Ainsi, les professionnels concernés par ce chantier sont *a priori* les artisans et les petites entreprises, ce qui implique une stratégie opérationnelle basée sur des éléments de communication et des exigences adaptés à ces acteurs. Il est nécessaire de savoir traduire l'exigence énergétique en des

termes simples, compréhensibles par des artisans et ne nécessitant aucun calcul. Mais ceci ne suffira pas pour lancer un programme de rénovation qui fonctionne.

Quels objectifs de performance ?

L'océan, principal «puits» de carbone sur Terre, en absorbera 3 milliards de tonnes par an tant que la température n'augmentera pas de plus de 2°C. Avec 9 milliards d'humains en 2050, le quota individuel est donc de 0,33 tonne de carbone par an. Celui d'un Français est aujourd'hui de 2,4, ce qui veut dire que nos émissions, et donc nos consommations d'énergie, doivent être divisées par 7! La consommation moyenne de chauffage du parc étant de 210 kWh/m²shab.an, il faudrait en principe ramener cette consommation à 30 kWh/m²shab.an. Grâce à des secteurs dans lesquels la réduction sera supérieure, il est possible de limiter à 4 le facteur de réduction des consommations du bâtiment et donc d'adopter pour cible 50 kWh/m²shab.an pour le chauffage.

Mais cet objectif doit être mis en œuvre en une seule fois, pour des raisons d'ordre économique (ne pas doubler les coûts) et de main d'œuvre (faire en plusieurs fois supposera beaucoup plus de main d'œuvre, ce que le secteur ne saura faire faute de candidats).

Enfin, l'incitation ne permettra jamais de respecter les échéances du Grenelle en 2020^[1]: en subventionnant les travaux à 30% et en finançant le solde par des prêts type Cdc^[2], les Allemands ne rénovent que 1% de leur parc chaque année. Il faudrait aller 5 fois plus vite. Chez nous, à la vitesse du PTZ, seul 5% de l'objectif sera atteint en 2020. Ainsi, pour atteindre en 2020 les objectifs du Grenelle de l'environnement, il faudrait rénover d'ici là un million d'équivalents logements/an à un niveau de 50 kWh/m².an.

Il faudra donc forcément avoir le courage de rendre obligatoire la rénovation thermique et imposer des travaux à «50 kWh/m².an» (ceci en une seule fois). À défaut, on «tuera définitivement le gisement»...

Comment procéder ?

D'abord en proposant aux artisans des ensembles de solutions que l'on peut indifféremment choisir et qui conduiront tous, s'ils sont utilisés dans toutes

les rénovations, à un parc national à 50 kWh/m².an à la fin de l'opération. Ces solutions ont été élaborées à partir d'un travail de simulation dynamique très lourd^[3] (cf. tableau ci-contre).

Certes, tous les bâtiments n'auront pas la même consommation en France après rénovation, mais le parc sera bien au niveau moyen où il devait être. Cette façon de procéder est infiniment plus simple et rend possible des milliers de rénovations sans procéder à des calculs ni même à des diagnostics thermiques. Seul un état des lieux architectural et technique est nécessaire pour déterminer le point de départ des travaux.

Combien ça coûte ?

La courbe d'apprentissage des coûts de rénovation thermique observés depuis plusieurs années montre qu'on se situe entre 200 et 250 HT/m²shab. Sont inclus l'isolation des parois opaques, le changement des menuiseries, la pose d'une ventilation double flux et de la régulation, le changement de chaudière et l'étanchéité à l'air.

Supposons que l'État n'apporte aucune aide, que l'économie d'énergie soit de 250 kWh/m²shab.an et que le particulier finance la totalité au moyen d'un emprunt sur 20 ans à 4,5%, avec un coût actuel du kWh de 0,06€ et une hausse annuelle de

≈ Solution	Isolation Int / Ext	Etanchéité air n50 (vol/h)	Résist. additionnelles [m ² .K/W]			U [W/m ² .K] Vitrages	Ventilation
			Murs	Plancher bas	Toiture		
1	Int	3,0	6,0	4,5	10	1,1	Double Flux
2	Int	3,0	4,5	4,5	10	0,8	Double Flux
3	Int	1,0	4,5	4,5	10	1,7	Double Flux
4	Int	1,0	4,5	2,5	7,5	1,1	Double Flux
5	Ext	3,0	4,5	4,5	7,5	1,7	Double Flux
6	Ext	3,0	4,5	2,5	7,5	1,1	Double Flux
7	Ext	3,0	6,0	4,5	10	0,8	Hygro
8	Ext	1,0	4,5	2,5	7,5	1,7	Double Flux
9	Ext	1,0	2,5	2,5	7,5	1,1	Double Flux
10	Ext	1,0	4,5	2,5	7,5	0,8	Hygro

5% en euro constant. Le solde dépense/économie sera positif après 11 ans. Si l'on suppose un financement total par un prêt éco-PTZ sur 15 ans, l'équilibre est atteint dès la 6^e année et le déficit maximal cumulé ne dépassera jamais 200€. Enfin, si l'on suppose un crédit d'impôt de 3000€ associé à un prêt éco-PTZ de 5000€ avec un solde financé par un prêt à 4,5%, l'équilibre est atteint dès la 1^{re} année. La hausse du prix de l'énergie étant inéluctable, rénover son logement aujourd'hui c'est donc gagner de l'argent demain. Mais il faudra que, malgré la crise, l'État maintienne et renforce son engagement dans cette ingénierie financière.

Pour les ménages les plus défavorisés,

l'obtention d'un prêt ne devrait normalement pas poser de problèmes puisque ce prêt rapportera de l'argent et rendra les ménages solvables. Le vrai risque est celui des familles ne se chauffant aujourd'hui qu'à 14 ou 15°C, et qui se chaufferont alors à 19°C. Elles feraient beaucoup moins d'économie, mais vivraient dans des conditions de confort retrouvées. Pour elles, il existe un problème d'équilibre majeur.

Enfin, rénover un million d'équivalents logements par an conduirait à créer 335 000 emplois pérennes, non délocalisables, ne demandant pas une technicité de pointe. On se demande pourquoi attendre pour engager ce grand programme de rénovation.

Olivier Sidler, ENERTECH

[1] Le «Grenelle de l'environnement» a fixé un objectif de diminution de 38% de la consommation d'énergie du parc de bâtiments à l'horizon 2020. Or, dans la mesure où la construction de bâtiments neufs ne représente, chaque année, que 1% du parc existant, l'enjeu véritable est bien la rénovation thermique des bâtiments anciens.

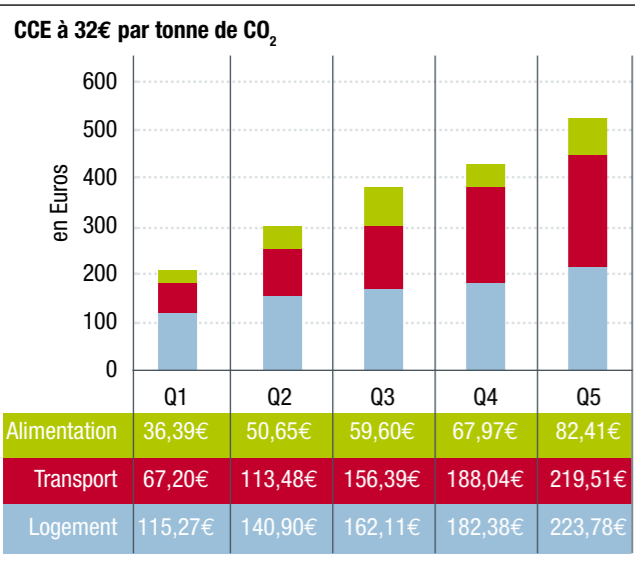
[2] Caisse des Dépôts et Consignations

[3] Travail réalisé sur la base de 4400 simulations sous TRNSYS, logiciel de simulation dynamique

La contribution climat-énergie face aux enjeux de précarité

Le prix de l'énergie va augmenter fortement dans les années à venir. Cette hausse, qui concerne aussi bien les carburants que les énergies de chauffage, aura des conséquences sociales lourdes, en premier lieu pour les ménages les plus pauvres.

Prix pour les ménages de la contribution climat-énergie par quintile de revenu, par an et par secteur



Déployer un vrai bouclier énergétique pour garantir l'accès de tous à l'essentiel

Devant l'évolution des prix de l'énergie, la meilleure réponse à terme pour ce qui concerne le logement est de réduire les consommations en investissant massivement pour rendre performant le parc existant.

Pour autant, dans tous les cas les effets ne seront pas immédiats. Les ménages pauvres et modestes, dont la moitié du budget est aujourd'hui contraint (dépenses de logement, d'énergie, d'eau), ne pourront pas attendre.

Quels dispositifs existent à ce jour ? Environ 600 000 ménages bénéficient d'une réduction de facture par les «tarifs sociaux» sur le gaz de ville et/ou l'électricité. Aucun tarif social n'existe pour les autres énergies (bois, fioul, propane, réseaux de chaleur, etc.).

Notre consommation d'énergie d'origine fossile contribue aussi au réchauffement de la planète et fait peser sur les hommes et les écosystèmes la menace d'un dérèglement climatique brutal et violent. Pour ces deux raisons, il faut changer radicalement de modèle énergétique.

Face à ce double constat, nous avons deux options : subir ou anticiper. Si l'on choisit de subir, les conséquences sociales seront vite ingérables. Pour anticiper, l'une des meilleures solutions est de faire croître progressivement le prix de l'énergie pour inciter chacun à réduire ses consommations. C'est le principe de la Contribution Climat Energie, qui consiste à taxer les consommations d'énergie pour encourager ménages, entreprises et administrations à adopter des pratiques plus vertueuses : choix de véhicules plus sobres, rénovation des logements, modération de la consommation d'électricité...

Mais la contribution climat-énergie se heurte à un problème social d'autant plus fort que bon nombre de ménages sont déjà étouffés par des factures d'énergie trop

Au final, les aides apportées sous une forme ou une autre ne touchent pas la cible des 4 millions de ménages concernés et ne permettent pas en réalité aux ménages aidés de sortir –même ponctuellement– de la précarité énergétique.

La mise en œuvre d'une réponse à l'échelle ne doit plus tarder ! Une telle réponse suppose un effort suffisamment conséquent et une mise en œuvre adaptée. Les tarifs sociaux montrent leurs limites et le système ne peut être seulement aménagé.

Un système efficace et équitable peut être mis en place en relation avec les aides personnelles au logement et permettre une approche intégrée et globale couvrant toutes les énergies de chauffage et le droit à l'eau.

Suivant de près les critères des aides au logement (composition familiale, revenu, coût facturé), une allocation chauffage & eau pourrait prendre en plus la zone

lourdes. Comment ceux qui consacrent déjà plus de 10% de leur budget mensuel à la seule énergie de chauffage de leur logement pourraient-ils accepter une nouvelle hausse du prix de l'énergie ? Cela passe inévitablement par l'adoption de mécanismes de solidarité permettant aux ménages les plus pauvres d'une part de s'acquitter de leur facture, et d'autre part de faire des travaux d'isolation dans leurs logements.

La mise en place d'une fiscalité verte permet de dégager des marges de manœuvres budgétaires (plusieurs milliards d'Euros par an) qui permettent, par la mise en place d'un fonds de solidarité, d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique vers le paiement des factures, et surtout vers l'investissement dans des logements de meilleure qualité. Parce que l'énergie est un besoin essentiel, la question sociale doit se placer au cœur de la réforme de la fiscalité environnementale en France.

**Benoît Faraco,
Fondation pour la Nature et
l'Homme**

climatique et la performance thermique du logement. L'aide devrait ainsi limiter le coût pour un usage normal (et bien sûr pas sur toute consommation) à 10% du budget pour l'énergie et 3% pour l'eau.

Cette aide pourrait bien sûr être utilement reliée à des propositions d'intervention sur le logement occupé, permettant ainsi d'améliorer sa performance et donc de réduire les coûts à la source.

Un système unique sera aussi moins coûteux à gérer, même si des moyens suffisamment conséquents doivent être consacrés à ce dispositif. Ces moyens peuvent conjuguer solidarité nationale et pourquoi pas fiscale, contribution des fournisseurs d'énergie et solidarité entre les usagers : pour mémoire, la solidarité représente moins de 2% de la Contribution au service public de l'énergie que chacun paie avec sa facture.

**Bertrand Lapostolet,
Fondation Abbé Pierre**

Le CNFPT et le MEDDTL ont signé une convention cadre visant à renforcer la collaboration entre le CNFPT et les écoles et organismes de formation professionnelle, ainsi que les établissements publics sous tutelle du ministère, en vue de la formation des agents territoriaux notamment dans les domaines techniques et du développement durable.

Une convention de partenariat entre le CNFPT et l'ADEME

La convention de partenariat prévue entre l'ADEME et le CNFPT a donc pour objectif de faciliter la construction d'une offre de formation et d'actions conjointes adaptée aux agents territoriaux.

Cette convention met en œuvre les engagements du Grenelle de l'Environnement et relève plus spécifiquement des principes développés dans les axes 1 et 2 du Pacte de solidarité écologique*.

Des actions autres que des formations, telles que des colloques ou des journées d'échanges thématiques réunissant notamment des agents territoriaux et d'autres publics, peuvent également être organisées.

Un premier travail collaboratif entre le CNFPT et l'ADEME est engagé afin de contribuer au Pacte de Solidarité écologique. L'un des axes majeurs de cette

collaboration visait dès 2011 la mise en place d'un dispositif d'information et de formation à grande échelle en direction des encadrants et travailleurs sociaux (assistant de service social, éducateur spécialisé ou bien conseiller en économie sociale et familiale). Ces formations sont indispensables afin de mieux appréhender les problèmes liés à la maîtrise de l'énergie et mieux lutter contre la précarité énergétique.

Les enjeux de la précarité énergétique – journée de sensibilisation

Le CNFPT a mis en place en 2011 avec la participation de l'ADEME une journée de sensibilisation sur ce thème, à l'attention de l'encadrement des équipes des services d'action sanitaire et sociale, logement, urbanisme, environnement, énergie et des acteurs des plans énergie, agenda 21... des conseils généraux, villes, CIAS et CCAS, intercommunalités, syndicats d'énergie (directeurs, chefs de service)...

Bien que la précarité énergétique soit un phénomène encore mal appréhendé en France aujourd'hui, des dispositifs pour lutter contre celui-ci ont récemment vu le jour.

La précarité énergétique concerne principalement les ménages ayant de bas

revenus qui habitent dans des logements de piètres performances thermiques, qui sont équipés d'appareils électroménagers bon marchés donc énergivores et n'ont pas systématiquement accès aux tarifs sociaux auxquels ils sont pourtant éligibles. Les dépenses nécessaires au maintien d'un certain confort dans le logement représentent un poids de plus en plus important dans les budgets familiaux de ces familles. Les conséquences pour celles-ci sont lourdes : santé, isolement social, repli sur soi-même...

Les difficultés à agir efficacement sont souvent liées à une connaissance insuffisante du phénomène de la précarité énergétique.

Les cadres et les décideurs des collectivités doivent donc avoir une vision globale et commune de la précarité énergétique, ainsi que du cadre dans lequel elle s'inscrit.

La lutte contre la précarité énergétique nécessite une approche transversale et mobilise de nombreux acteurs au sein d'une collectivité et sur un territoire. Cette thématique est en effet à la jonction des problématiques sociales, énergétiques, de logement et peut s'inscrire dans une démarche globale de projet territorial type Plan Climat Energie Territorial ou agenda 21 local.

Cette journée de sensibilisation vise à apporter aux participants le niveau de connaissance du phénomène, des acteurs et des dispositifs mobilisables suffisants pour encadrer au mieux les actions de lutte contre la précarité énergétique sur leurs territoires.

Elle a été programmée dans plusieurs régions et le sera à nouveau en 2012 (cf. site CNFPT : www.evenements.cnfpt.fr/energetique/)

Les travailleurs sociaux face à la précarité énergétique : comprendre et agir

L'ADEME, acteur de la formation continue, propose une formation pour les travailleurs sociaux qui interviennent dans les familles, qu'ils soient assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale,

* Le Pacte de solidarité écologique est le pilier social du Grenelle de l'environnement.

Qu'est-ce que la précarité énergétique et comment la traiter ? Une formation pour les Conseillers Info Energie

L'ADEME assure la formation continue des Conseillers Info Energie qui, au sein des Espaces Info Energie, renseignent les particuliers sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le changement climatique.

Les Conseillers Info Energie sont de plus en plus souvent confrontés à des demandes d'information et de conseils de la part de familles en difficulté. C'est pourquoi une formation de sensibilisation à la précarité énergétique leur est désormais proposée. D'une durée de 2 jours, elle doit permettre aux Conseillers Info Energie de repérer une situation de précarité énergétique, de savoir identifier les dispositifs, les acteurs locaux et les outils pour travailler en partenariat sur des projets visant la réduction de la précarité énergétique.

La formation se déroule en régions. Elle vise à former en priorité les Conseillers Info Energie d'une même région, pour faire connaître aux stagiaires les dispositifs locaux et pour faciliter l'échange et la mise en réseau autour de ce thème.

Une dizaine de stages est programmée pour 2012.

Danièle Cerneau, ADEME

éducateurs, puériculteurs, médiateurs, conseillers, techniciens travaillant dans les collectivités territoriales, dans les organismes de protection sociale, services de l'état, associations, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, organismes de l'habitat et de l'énergie.

Cette formation a pour objectifs de faire découvrir aux participants le contexte, les enjeux, les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique, de leur donner les moyens de repérer une situation de

précarité, de savoir se positionner en tant que travailleur social et de leur donner les moyens d'agir.

Cette formation prend toute sa mesure avec des stagiaires issus d'un même territoire, pour les faire se rencontrer et les inciter à travailler ensemble. C'est pourquoi elle est programmée dans les régions.

La formation s'organise en 2 jours + 1 jour, avec un délai de 2 mois entre les 2 sessions pour permettre aux stagiaires de commencer à mettre en œuvre une action,

puis d'échanger sur les points forts et les difficultés rencontrées, lors du 3^e jour de formation.

Dans le cadre du partenariat CNFPT ADEME, les délégations régionales CNFPT assureront la diffusion de cette formation courant 2012.

Pour tous renseignements :
www.ademe.fr. ou
www.evenements.cnfpt.fr/energetique/

Danièle Cerneau, ADEME
Nathalie Robichon, CNFPT

Un exemple de programme : Fédération des PACT

Le «Grenelle de l'environnement» d'octobre 2007 a marqué le point d'orgue du lancement d'une politique d'envergure en faveur du développement durable en France. Les thématiques de l'habitat d'une part, de la sensibilisation des usagers et de la qualification des acteurs d'autre part, sont apparues d'emblée essentielles.

Cette nouvelle donne proclamée correspond très largement au positionnement «historique» des PACT, centré sur l'homme dans son cadre de vie et selon ses moyens concrets d'existence. Le processus PACT doit cependant être revisité pour intégrer la nouvelle exigence du développement durable, appelant un programme de formation spécifique «développement

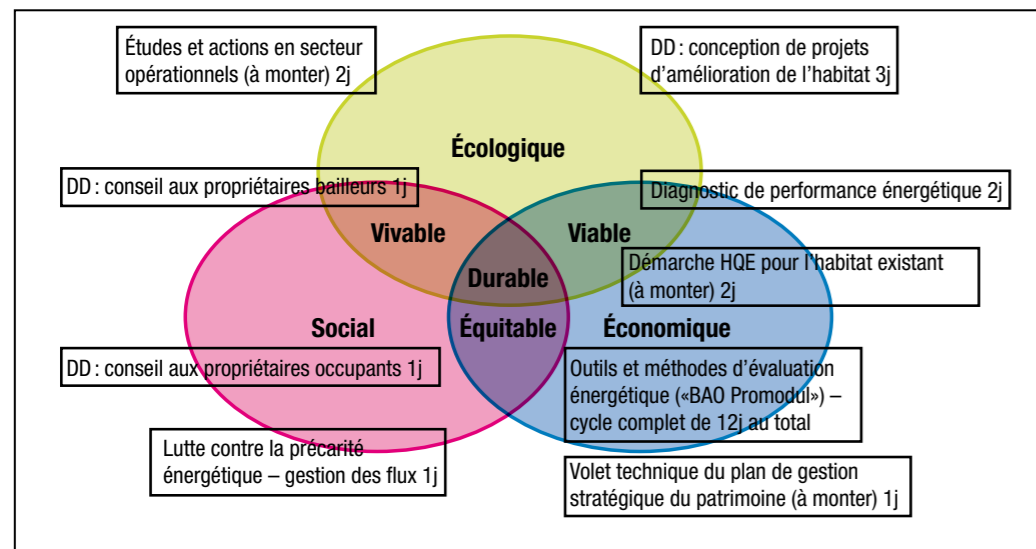
durable – habitat économe – lutte contre la précarité énergétique». Ce programme a été étudié au 1^{er} semestre 2008 dans le cadre de l'Observatoire de branche des métiers et des qualifications et proposé dès l'automne 2008. Le programme de stages mobilise, pour son animation, des professionnels expérimentés du Mouvement PACT et des spécialistes extérieurs réputés. Il couvre tous les métiers, conseillers habitat et chargés d'opérations, travailleurs sociaux, gestionnaires immobiliers et bien sûr techniciens, avec des modules divers et complémentaires (voir graphique ci-dessous).

Au total, ce programme représente un effort de formation très conséquent des PACT. Au seul niveau de l'organisme de formation interne du Mouvement PACT (Fédération), il a touché plusieurs centaines de professionnels, représentant 1 056 journées stagiaires de 2008 à 2010 pour l'ensemble de ces stages dont 456 sur l'année 2010 (35 sessions cette année-là, dont 21 en partenariat avec l'Apee Promodul et le soutien financier de l'OPCA Habitat Formation).

Le module consacré à la lutte contre la précarité énergétique (1 jour) est animé par l'association B-C-E. De 2008 à 2010, il a concerné 82 stagiaires.

Acteur du programme gouvernemental «Habiter Mieux» de rénovation énergétique des logements des propriétaires occupants modestes, le Mouvement PACT entend ainsi répondre au double défi de proposer des solutions techniques de maîtrise de l'énergie dans l'habitat et de prévenir ou lutter contre l'exclusion.

Contacts :
Daniel Ducher
et Jean-Marc Prieur.



Des offres alternatives de formation

La précarité énergétique touche aujourd'hui de 4 à 5 millions de foyers. La complexité des situations, leurs causes et leurs conséquences ouvrent un champ d'investigation dont nul – pour l'instant – ne peut définir les frontières. L'entrée la plus simple est «historiquement» l'entrée sociale, le phénomène ayant été initialement révélé et appréhendé par la montée en puissance des impayés d'énergie. De fait, les travailleurs sociaux ont été considérés comme «les premiers interlocuteurs» des familles concernées. Il est donc logique, et indispensable, de lancer un plan de formation à destination de ces acteurs.

Pour autant, la découverte de l'importance du problème va de pair avec le constat que seule une partie du public concerné s'adresse aux dispositifs sociaux existants : on recense environ 300 000 demandes d'aide aux impayés d'énergie, à mettre en balance avec les millions de ménages concernés ; moins de la moitié des publics éligibles aux tarifs sociaux de l'énergie en font effectivement la demande, etc. Ainsi, la seule formation des travailleurs sociaux est loin d'être suffisante pour pouvoir prendre en charge la diversité des ménages qui auraient besoin d'un accompagnement

spécifique. C'est encore plus vrai si l'on considère qu'au-delà de la formation, se pose le problème de l'outillage technique et financier pour résoudre les problèmes identifiés. Tout travailleur de terrain sait que les corrections «comportementales» sont insuffisantes pour réduire significativement les consommations d'énergie d'une famille, et que le fond du problème reste l'accès à des logements et équipements de qualité.

C'est donc bien l'ensemble de l'environnement institutionnel, technique et social qu'il faut responsabiliser et former. Du concepteur d'un logement à son occupant, la question énergétique, et au-delà celle de la précarité, ne peut plus souffrir de modulation. Seule la très haute performance énergétique (technique et comportementale) est une réponse aux augmentations prévues du prix de l'énergie.

Former les familles, former à l'accompagnement des familles, former à l'excellence technique, former chacun aux responsabilités qui seront siennes pour réussir la transition énergétique à venir... C'est l'ensemble de la chaîne qui doit être, a minima, sensibilisée, pour pouvoir comprendre et se mobiliser. Il semblerait qu'en définitive, aucun acteur n'échappe à ce besoin de formation.

GDF SUEZ : un partenaire du programme «Habiter-Mieux» engagé dans la lutte contre la précarité énergétique.

Aux côtés de l'ANAH et de l'Etat, GDF SUEZ s'est engagé (à hauteur de 22,1 millions d'euros) afin d'accompagner les actions locales. A cet effet, le Groupe propose une gamme d'outils pour détecter les logements énergivores et permettre l'accompagnement des ménages (grilles de détection, fiches pédagogiques, kits MDE «Energie-Eau», formation...).

La formation conçue par GDF SUEZ avec l'appui de la Cégos, d'une durée de 1,5 jour, permet aux acteurs sociaux de mieux se repérer dans l'univers de l'énergie. Elle leur permet aussi de détecter les logements énergivores et de sensibiliser les ménages sur l'état de leur habitat et de leur comportement pour une meilleure maîtrise de la demande en énergie.

L'engagement formation d'EDF

Au niveau national, EDF va apporter son soutien financier au programme Habiter mieux à hauteur de 49 millions € sur 3 ans – ce qui représente 58 000 logements aidés (850 Euros/ logement aidé).

Au niveau local, la contribution d'EDF à des actions de formation pourra porter sur 2 volets :

- **la sensibilisation et la formation des parties prenantes** ; EDF pourra proposer des sessions autour de modules concernant la maîtrise de l'énergie, les tarifs sociaux, les modalités de paiement ;
- **la formation et l'accompagnement des équipes d'ingénierie, sur le volet certificats économie d'énergie**, pour les départements sur lesquels EDF est énergéticien référent Habiter mieux.

L'ensemble de ces actions est orchestré au niveau local par les 70 correspondants solidarité d'EDF dont les coordonnées ont été communiquées à l'ANAH et qui seront diffusées globalement aux territoires (référénts locaux Habiter Mieux ou à défaut du service habitat de la DDT, qui abrite la délégation Anah).

En complément de ses actions d'aide à la rénovation, EDF accompagne ses clients dans la maîtrise de leurs consommations en apportant des conseils sur les usages d'énergie ; c'est tout le sens du partenariat signé avec Unis Cité dans le cadre de l'opération «Médiaterre». En 2011, 5000 familles ont ainsi été sensibilisées aux éco-gestes par 600 jeunes, opérant dans le cadre du service civique, et ceci, sur 25 agglomérations.

Une nouvelle loi sur l'énergie Outre-Manche

Une série de mesures, dont un certain nombre fait actuellement l'objet d'une consultation publique, doivent soutenir la nouvelle loi sur l'énergie qui devrait être votée en 2012 au Royaume-Uni.

La loi sur l'énergie 2011 contient, entre autre, des dispositions visant le développement d'un «Green Deal» et d'un nouveau programme, ECO («Energy Company Obligations»), qui prendra la suite en 2012 du programme anglais des certificats d'économie d'énergie («Carbon Emission Reduction Target»), et de sa partie destinée à la lutte contre la précarité énergétique dans les quartiers défavorisés («Community Energy Saving Programme»).

Le «Green Deal» fixe un nouveau cadre de financement pour l'amélioration énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires: à partir de l'automne 2012, des «fournisseurs Green Deal» (les fournisseurs d'énergie et certaines enseignes de la grande distribution – Tesco, B&Q, Mark & Spencer) financeront directement pour leurs clients domestiques ou commerciaux des travaux d'amélioration énergétique standards (isolation des combles, des murs, pose de double vitrages...), mis en œuvre par des «installateurs Green Deal» agréés. Ce dispositif évitera aux bénéficiaires de devoir contracter un prêt bancaire ou disposer d'un apport financier initial élevé pour pouvoir lancer de tels travaux. En effet, ils pourront rembourser les «fournisseurs Green Deal» au fil du temps, via une nouvelle ligne spécifique sur la facture d'énergie, et sur une base pré-établie en fonction des économies d'énergie projetées après travaux.

ECO apportera des crédits supplémentaires là où le Green Deal est insuffisant, et notamment pour soutenir les ménages modestes ou vulnérables, ou encore pour les logements particulièrement difficiles à traiter.

La nouvelle loi sur l'énergie concerne également (bien que la consultation ne porte pas sur ces points):

- Le secteur locatif privé :
 - interdiction pour les propriétaires, à partir d'avril 2016, de refuser d'engager

des travaux d'amélioration énergétique réclamés par le locataire si des outils de financements, tels que les crédits du Green Deal ou de ECO, sont mobilisables;

– interdiction légale, à partir d'avril 2018, de louer des locaux à usage résidentiel ou commercial qui n'atteignent pas un niveau minimal d'efficacité énergétique (qui serait initialement fixé, a priori, à l'étiquette «E» du DPE anglais);

- Des mesures pour améliorer l'efficacité et la sécurité énergétique du pays;
- Des mesures pour développer les technologies bas carbone.

L'ensemble des mesures soumises à consultation publique vise à encourager et faciliter l'amélioration de l'efficacité énergétique chez les ménages britanniques. Les résultats devraient être connus début 2012.

Affaire à suivre...

Pour les anglophones, voici quelques sites Internet pour mieux comprendre le Green Deal, phénomène de la précarité énergétique au Royaume-Uni :

- Guide «Green Deal» à destination du grand public : www.green-deal-guide.co.uk
- Statistiques nationales sur la précarité énergétique de la direction Énergie & Changement Climatique : www.decc.gov.uk/en/content/cms/statistics/fuelpov_stats/fuelpov_stats.aspx
- National Energy Action: www.nea.org.uk (NEA est un organisme caritatif indépendant qui œuvre pour l'éradication de la précarité énergétique au Royaume-Uni, en menant des campagnes pour encourager les investissements massifs dans l'efficacité énergétique et l'aide aux ménages pauvres et vulnérables).
- Amendements au projet de loi sur l'énergie, proposés par un collectif d'associations : www.foe.co.uk/resource/briefings/private_rented_homes.pdf

Pour en savoir plus sur le web

À chaque numéro, quelques sites internet contenant des informations intéressantes sur la précarité énergétique sont proposés.

La transition énergétique, qui suscite déjà de nombreux débats, sera un sujet central dans les prochaines années.

Voici une petite sélection de sites posant les bases de ces questions :

> **Global chance** est une association de scientifiques qui cherche à promouvoir un développement mondial équilibré : www.global-chance.org/index.php

> **Négawatt** est une association d'expert de l'énergie qui propose, depuis 2003, un scénario de transition énergétique. Sa dernière version a été présentée en 2011 : www.negawatt.org

> **Le site officiel du Grenelle de l'environnement** fait le point sur l'avancée des travaux du processus et donne accès aux documents de chaque groupe thématique : www.legrenelle-environnement.fr

> **Le pic pétrolier** est un des éléments qui façonnent l'avenir énergétique. Le site «Transition-Énergie» se veut un lieu d'information ainsi qu'une boîte à outil : www.transition-energie.com

Les animateurs du réseau :
F. Dimitropoulos : b-c-e@orange.fr
Marie Moisan:
marie.moisan@cler.org

www.precarite-energie.org

Pour nous écrire : Réseau RAPPEL
CLER, 2 B rue Jules Ferry
93 100 Montreuil

Focus Précarité énergétique N°8, Janvier 2012
Bulletin d'information du Réseau RAPPEL

Comité de rédaction :
M. Moisan, F. Dimitropoulos



Ont participé à ce numéro : Danièle Cerneau, Daniel Ducher, Benoît Faraco, Michel Gonord, Bertrand Lapostollet, Gaëtan Laot, Jean-Marc Prieur, Yannick Régnier, Nathalie Robichon, Olivier Sidler.



Imprimé à 1 700 exemplaires sur papier recyclé et diffusé auprès des conseils généraux, CAF, ARS, DREAL, Délégation ANAH...

Avec le soutien de :

